

N° 45
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

31 janvier 2023

PROPOSITION DE LOI

visant à régulariser le PLUi de la Communauté de communes du
Bas-Chablais

Le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi dont la teneur
suit :

Voir les numéros :

Sénat : 28, 270 et 271 (2022-2023).

Article unique

Les dispositions de l'article 6 du décret du 24 décembre 2019 déclarant d'utilité publique les travaux de création d'une liaison à 2 × 2 voies entre Machilly et Thonon-les-Bains, dans le département de la Haute-Savoie, conférant le statut autoroutier à la liaison nouvellement créée et portant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Machilly, Bons-en-Chablais, Ballaison, Brenthonne, Fessy, Lully, Perrignier, Allinges, Margencel et Thonon-les-Bains prévalent sur les dispositions contraires du Plan local d'urbanisme intercommunal du Bas-Chablais approuvé par le conseil communautaire de Thonon agglomération le 25 février 2020.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 31 janvier 2023.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER